

Charles M.
Boudreau
et
Rosalie Leonisse
Potier

l'an mil huit cents quarante Sept
le vingt deux novembre ont Reçu
la bénédiction nuptiale dans l'Eglise
de cette paroisse les ci apres només
Charl marin boudero fils de jean
caliste boudero et dursulle amiraux
d'une part et rosalie lEonisse poytier
fille de sylvin poytier et d'ursulle le
blanc d'autre part de qui nous avons publié
les bans aux prônes de trois messes paroissiales
sans quil se soit trouvé aucun Emp
après avoir obsenu la dispence dudit
Empaichement au 4em degré de consanguinité
j'ai Reçu leur consentement mutuel, et
leur ai donné la benediction nuptial
En presnece de temoins jeanbaptiste douc
charles Boudreau
Silvain potie Goudot

2e
Jean Bapt.
Devilaire
et
Jeanne
Robichau

Jean baptiste de vilair fils de jaque de
vilair et de Seraphie le blanc dune
part et Janne Robichot fille de feunt
honoré Robichot et de margerette
Doucet d autre part, de qui nous avons
publié les bans et après avoir été dispencé
d'un Empaichement de consanguinité du
troisieme au quatrieme j'ai Reçu leur
consentement mutuel et leur ai
donné la bénédiction nuptiale En
presence de Jacques Devilair
jean de vilair Goudot